



YASAMAN ARYANI

Iran

Jetée en prison pour avoir défendu
les droits de femmes

Agissez dès maintenant sur amnesty.fr

10 PERSONNES
JOURS
DÉCEMBRE

AMNESTY
INTERNATIONAL



YASAMAN ARYANI

Iran

Offrir une fleur, retirer simplement son foulard : deux gestes que Yasaman Aryani a osé faire en public, s'opposant ainsi aux lois du régime qui impose le port du voile. Pour cet acte de défiance poétique elle a été condamnée à seize ans de prison.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2019, Yasaman Aryani, accompagnée de sa mère, a courageusement retiré son voile pour traverser un wagon réservé aux femmes en distribuant des fleurs. Des instants filmés, dont la diffusion est devenue virale en mars 2019. Elle a confié son rêve d'un avenir où toutes les femmes auraient la liberté de choisir ce qu'elles portent et où elles pourraient marcher ensemble « moi sans foulard et toi avec ».

Le 10 avril 2019, les autorités iraniennes ont arrêté Yasaman et l'ont détenue, seule, dans une cellule pendant plusieurs jours. Ses interrogateurs lui ont demandé d'« avouer » que des entités étrangères se trouvaient derrière son activité militante et de « se repentir » pour ses actions. Ils l'ont également menacé d'arrêter ses amis et sa famille si elle refusait.

En juillet 2019, elle a été condamnée à seize ans d'emprisonnement : une année d'emprisonnement au motif de « propagande contre le régime », une peine de cinq ans au motif de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale » et une peine de dix ans au motif d'« incitation à la corruption et la prostitution ».

Une peine absurde et un traitement cruel infligés à Yasaman qui s'inscrivent dans le cadre d'une répression à plus grande échelle des femmes qui font campagne contre les lois iraniennes imposant le port du voile. Depuis 2018, des dizaines de femmes militant de façon pacifique contre le port obligatoire du voile en Iran, dont la mère de Yasaman, Monireh Arabshah, ont été arrêtées.

DEMANDEZ AUX AUTORITÉS IRANIENNES DE :

- libérer immédiatement Yasaman Aryani et toutes les défenseures des droits des femmes en Iran ;
- veiller à ce que Yasaman, dans l'attente de sa libération, ne subisse aucune torture ou autres mauvais traitements et qu'elle puisse avoir accès à son avocat et à sa famille.

J'INTERPELLE LES AUTORITÉS RESPONSABLES

Vous pouvez envoyer des lettres aux autorités du pays pour faire part de vos inquiétudes et demandes aux adresses suivantes.

Ebrahim Raisi, Responsable du pouvoir judiciaire
c/o Mission permanente de l'Iran auprès des Nations unies

Chemin du Petit-Saconnex, 28
1209 Genève, Suisse

Abolghassem Delfi, Ambassadeur d'Iran

4 avenue d'Iéna
75116 Paris

Interpellation par courriel
ambassadeur@amb-iran.fr

Interpellez le guide suprême de l'Iran, Ali Khamenei, sur Twitter et Instagram :

Twitter : @khamenei_ir

Instagram : www.instagram.com/khamenei_ir

MESSAGE SUGGÉRÉ

Je soutiens #YasamanAryani, défenseure des droits des femmes iraniennes. Emprisonnée et condamnée à seize ans de prison pour avoir milité contre le port obligatoire du voile en Iran. @khamenei_ir #FreeYasaman immédiatement !

JE TÉMOIGNE MON SOUTIEN



Nous vous mettons à disposition des cartes postales à colorier où vous pourrez lui adresser vos messages de soutien et d'espoir pour les droits des femmes en Iran. Les cartes sont disponibles dans le kit d'action à commander en ligne.

Les cartes postales sont à adresser à Amnesty International France. Nous les ferons parvenir à sa famille en Iran.

10 jours pour signer 2019
Amnesty International France
76 boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19